



Maîtrise de l'aversion aux risques

Le mercredi 26 mai 2021

Comment maîtriser l'aversion aux risques ? Quelles sont les conditions de réussite d'une cartographie des risques ? Comment embarquer mon équipe sur le sujet ?



Financement Participatif France (SIRET 804 506 798 00045) est enregistré en tant que prestataire de formation sous le numéro 11 92 21427 92 auprès du préfet de région d'Ile de France, référencable sur DataDock (n° 0039871).

Présentation et objectifs

Public

Intermédiaires en financement participatif (IFP) et Conseillers en investissements participatifs (CIP).

Durée de la formation

La formation dure une demi-journée (3 heures). Elle se tiendra le 26 mai, de 14h à 17h.

Lieu de la formation

À distance via Zoom

Selon l'évolution de la situation sanitaire, il pourra être envisagé d'organiser la formation également en présentiel.

Objectif pédagogique

La formation a pour but de permettre aux personnels des plateformes d'acquérir les compétences et les capacités d'expertise pour la mise en œuvre d'une approche globale des risques relatifs à leur activité et la réalisation d'une cartographie des risques pertinente.

Compétences visées

- ✓ Mettre en place une cartographie globale des risques, menaces et opportunités de toutes natures auxquels votre organisme doit faire face
- ✓ Organiser et piloter un projet de cartographie globale des risques
- ✓ Évaluer la vulnérabilité de votre organisme

Méthodologie

Les textes réglementaires pertinents seront envoyés en amont de la formation afin qu'ils puissent être appréhender par les participants.

Nous mettons l'accent sur l'échange d'expériences et de questionnements entre les participants et étayons les situations à partir de cas concrets.

Le formateur

François PIERRY | Directeur Nityde 



François Pierry a exercé différentes fonctions en banque de réseau et en banque privée : Analyste Crédit Grandes Entreprises à la Direction des Engagements, Chargé d'Affaires, Directeur d'Agence tri-marché (particuliers, professionnels, entreprises). Après avoir intégré l'Inspection Générale d'une banque de détail, il a évolué vers la direction d'une grande Banque Privée à l'International où il était en charge de coordonner la mise en place de la fonction contrôle permanent des différentes filiales en lien avec le responsable de la conformité.

Diplômé d'un Master en Banque-Finance-Assurance, du CESB Management et du CESA HEC Management des activités bancaires, François est formateur professionnel en Banque.

Parmi ses différentes réalisations. Il a notamment conçu et animé une formation sur la cartographie des risques pour les membres du Comité de Direction d'une Banque privée. Il a également co-construit un progiciel de gestion de reporting prudentiel (Bâle III - Fodep) commercialisé auprès des banques de l'espace UMOA (Afrique de l'Ouest).

Le programme

1. Enjeux de la cartographie des risques

- De l'outil réglementaire à l'outil de management
- Les différentes dimensions de la cartographie des risques
- Approches top-down et bottom-up
- Identification et hiérarchisation des risques

2. Conditions de réussite

- Le degré d'appétence aux risques
- La matrice d'aversion des risques
- La cotation des risques : Impacts financiers et non-financiers
- La granularité du risque
- Le DMR (Dispositif de Maîtrise des Risques)
- Identifier et gérer les différentes phases de la cartographie
- Associer les managers et impliquer les équipes
- La synchronisation comportementale
- Le cercle vertueux

RENSEIGNEMENTS

Florence de MAUPEOU Directrice générale FPF

01 84 25 10 05 | florence.demaupeou@financeparticipative.org

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM
PRÉNOM
FONCTION
STRUCTURE
E-MAIL
TEL
ADRESSE DE FACTURATION

Participera à la formation le 26 mai 2021.

CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Format : 3 heures, en visio

Mercredi 26 mai, de 14h à 17h

CONDITIONS GÉNÉRALES

Stages, réunions et manifestations

A réception des inscriptions, une facture est adressée au stagiaire avec la confirmation de l'inscription. Cette facture tient lieu, le cas échéant, de convention de formation simplifiée. Toutefois, l'inscription n'est considérée comme définitive qu'à réception du règlement.

Annulations

Toute demande d'annulation doit obligatoirement être formulée par écrit. Sauf stipulations particulières pour certaines manifestations, les conditions de remboursement sont les suivantes :

- remboursement intégral lorsque la demande a été reçue au moins 10 jours avant la formation ;
- remboursement de 70 % du montant de l'inscription lorsque la demande a été reçue dans les 10 jours précédant la formation ;
- remboursement de 30% du montant de l'inscription pour une annulation la veille ou le jour même.

Les participants pourront toutefois se faire remplacer avec l'accord préalable de Financement Participatif France.

Financement Participatif France se réserve le droit d'annuler la formation jusqu'à 10 jours avant celle-ci si moins de 6 stagiaires sont inscrits à la formation.

Loi informatique et libertés

Conformément à la loi Informatique et libertés du 6 janvier 1978, les informations qui sont demandées sont nécessaires au traitement de la commande ou de l'inscription. Elles peuvent être transmises aux partenaires contractuels pour les besoins de la formation.

INFORMATIONS PRATIQUES

Prix membres de FPF :

- 400€ TTC (TVA non applicable)
30% de réduction à partir du
2^{ème} inscrit de la même structure

Prix non membres :

- 750€ TTC (TVA non applicable)

Mode de règlement :

Les règlements se font à réception de la facture, par virement ou par chèque à l'ordre de FPF

Coordonnées bancaires :

Domiciliation : CREDIT COOP
COURCELLES
IBAN : FR76 4255 9100 0008
0138 6233 617
BIC : CCOPFRPPXXX

Lieu de la formation :

À distance via Zoom